

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 08.19 DU 9 DÉCEMBRE 2008

PORTANT MODIFICATION DU IX^{ème} PROGRAMME
D'INTERVENTION (2009-2012)

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

Vu les articles L. 213-9-1 du code de l'environnement ensemble ses articles R. 213-39 et R. 213-40,

Vu l'avis conforme du Comité de bassin en date du - 9 DEC. 2008

DELIBERE

Article unique

Le Conseil d'administration approuve la révision du 9^{ème} programme de l'agence sur :

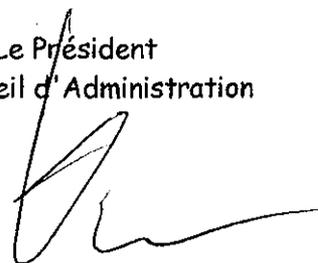
- le montant du programme porté à 5,579 milliards d'euros conformément au document programme joint,
- la modification de la délimitation de la Zone d'Action Renforcée Haute-Normandie.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



Guy FRADIN

Le Président
du Conseil d'Administration



Daniel CANEPA